FR: FRANÇAIS

### FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2020/878

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Identificateur de produit : 7711577987

Nom du produit : ADV620 ROUGE BORDEAUX

Type de produit : Liquide.

**Autres moyens** : Non disponible.

d'identification

Date d'édition : 29 Novembre 2023

Version : 1.18

Date de la précédente : 23 N

édition

: 23 Novembre 2023

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Produit réservé à un usage professionnel ou industriel par des personnes qualifiées

**Utilisations non** : Vente et utilisation par le grand public

recommandées

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Renault S.A.S.

122-122 bis avenue du Général Leclerc

FR 92100 Boulogne-Billancourt

France

+33 (0)1 76 84 04 04 https://ixell.quickfds.com

Adresse email de la

personne responsable

pour cette FDS

: informations.fds@renault.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone : ORFILA (France) - Tel : +33 (0)1 45 42 59 59 (24h)

Belgique - Tel : 32 070/245 245

UE Tel: 112

Date d'édition : 11/29/2023 Version : 1.18 1/22

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Définition du produit** : Mélange

#### Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373 Aquatic Chronic 3, H412

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Composants de toxicité inconnue

: 7.7 pourcent de la mixture est constitué de composant(s) de toxicité aiguë orale inconnue

7.7 pourcent de la mixture est constitué de composant(s) de toxicité aiguë cutanée

inconnue

7.7 pourcent de la mixture est constitué de composant(s) de toxicité par inhalation

aiguë inconnue

Composants d'écotoxicité inconnue

Composants d'écotoxicité : Contient 7.7 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement

: Attention

Contient

: Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène

acides naphténiques

acides gras d'huile de lin, produits de réaction avec l'amino-2 (hydroxyméthyl)-2

propanediol-1,3 et le formaldéhyde

méthacrylate de méthyle méthacrylate de butyle acrylate de 2-hydroxyéthyle

Mentions de danger

: H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

#### Conseils de prudence

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

Prévention : P280 - Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux

ou du visage.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des

flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P260 - Ne pas respirer les vapeurs.

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

: P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec Intervention

précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la

victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Stockage : Non applicable. Élimination : Non applicable. Éléments d'étiquetage : Non applicable.

supplémentaires

**Annexe XVII - Restrictions** applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines

substances et

préparations dangereuses et de certains articles

dangereux

: Non applicable.

#### 2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE)

: Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un

N° 1907/2006, Annexe XIII

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une

classification

: Aucun connu.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

3.2 Mélanges : Mélange

Nom du produit/ composant	Identifiants	%	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Туре
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	REACH #: 01-2119539452-40 CE: 905-588-0	≥25 - ≤50	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 3, H412	ETA [dermique] = 1100 mg/kg ETA [inhalation (vapeurs)] = 11 mg/	[1]
acétate de n-butyle	REACH #: 01-2119485493-29 CE: 204-658-1 CAS: 123-86-4	≥10 - ≤17	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 EUH066	-	[1] [2]

Date d'édition: 11/29/2023 Version: 1.18 3/22

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

ROBRIGOL 3. COM			ii ics composant	<u> </u>	
acétate d'isopentyle	REACH #: 01-2119548408-32 CE: 204-662-3 CAS: 123-92-2 Index: 607-130-00-2	≤2	Flam. Liq. 3, H226 EUH066	-	[1] [2]
acides naphténiques	CE: 215-662-8 CAS: 1338-24-5	≤3	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317	-	[1]
acides gras d'huile de lin, produits de réaction avec l'amino-2 (hydroxyméthyl)-2 propanediol-1,3 et le formaldéhyde	REACH #: 01-2120771590-53 CE: 279-510-2 CAS: 80584-99-2	<1	Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 3, H412	-	[1]
méthacrylate de méthyle	REACH #: 01-2119452498-28 CE: 201-297-1 CAS: 80-62-6	<1	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335	-	[1] [2]
méthacrylate de butyle	REACH #: 01-2119486394-28 CE: 202-615-1 CAS: 97-88-1	<1	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317 STOT SE 3, H335	-	[1]
acrylate de 2-hydroxyéthyle	REACH #: 01-2119459345-34 CE: 212-454-9 CAS: 818-61-1 Index: 607-072-00-8	≤0.14	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 3, H311 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 3, H412 Voir section 16 pour	ETA [oral] = 548 mg/kg ETA [dermique] = 300 mg/kg Skin Sens. 1, H317: C ≥ 0.2% M [aigu] = 1	[1]
			le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.		

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumi à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

#### Type

[1] Substance classée comme constituant un danger physique, pour la santé ou pour l'environnement

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

<sup>[2]</sup> Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours

Généralités : En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien

faire ingérer à une personne inconsciente. En cas de perte de conscience, placer la

personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre

en maintenant les paupières écartées pendant au moins 10 minutes et faire appel

immédiatement à un médecin.

**Inhalation** : Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas,

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié

pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau

au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de

solvants ni de diluants.

**Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage

ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.

Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence

de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les

vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même. Le mélange a été évalué selon la méthode traditionnelle de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et est conformément classé pour ses propriétés toxicologiques. Voir Sections 2 et 3 pour plus de détails.

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets secondaires pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets secondaires sur les reins, le foie et le système nerveux central. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement.

Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Le contact répété ou prolongé avec le mélange peut entraîner la déshydratation de la peau, provoquant une dermatite de contact non allergique et l'absorption à travers la peau.

Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

L'ingestion peut entraîner nausées, diarrhées et vomissements.

Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets immédiats et retardés, ainsi que les effets chroniques des composants pour une exposition de courte durée ou prolongée par voie orale, respiratoire, cutanée et par contact oculaire.

Contient acides naphténiques, acides gras d'huile de lin, produits de réaction avec l'amino-2 (hydroxyméthyl)-2 propanediol-1,3 et le formaldéhyde, méthacrylate de méthyle, méthacrylate de butyle, acrylate de 2-hydroxyéthyle. Peut produire une réaction allergique.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le

traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

**Traitements spécifiques**: Pas de traitement particulier.

Voir Information toxicologique (section 11)

Date d'édition : 11/29/2023 Version : 1.18 5/22

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Recommandé : mousse résistant aux alcools, CO2, poudres, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

: Ne pas utiliser de jet d'eau.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange

: En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé.

Produits de combustion dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas déverser les eaux d'extinction d'incendie dans les égouts ou les cours d'eau.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

: Un appareil respiratoire approprié pourra être nécessaire.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

: Eloigner les sources d'inflammation et ventiler la zone. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.

Pour les secouristes

: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Nettoyer de préférence avec un détergent. Éviter les solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

: Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection

individuelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

Date d'édition : 11/29/2023 Version : 1.18 6/22

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

# 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Empêcher les vapeurs d'atteindre les concentrations explosives ou inflammables dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition professionnelle.

En outre, le produit doit être exclusivement utilisé dans des zones dont toute flamme nue ou autre source d'inflammation a été supprimée. Le matériel électrique doit être protégé conformément à la norme applicable.

Le mélange peut se charger d'électricité statique : toujours utiliser des câbles de mise à la terre en cas de transfert d'un récipient à l'autre.

Les opérateurs devraient porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les sols devraient être de type conducteur.

Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Il est recommandé de ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de poussière, de particules, d'aérosols ou de brouillards résultant de l'application de ce mélange. Eviter d'inhaler la poussière de ponçage.

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre.

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne jamais vidanger par pression. Le récipient n'est pas conçu pour supporter la pression.

Toujours conserver dans des récipients constitués du même matériau que celui d'origine.

Se conformer à la législation sur la santé et la sécurité au travail.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

#### Informations sur la protection contre l'incendie et les explosions

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale.

#### Notes sur le stockage en commun

Tenir éloigné de : agents oxydants, alcalins forts, acides forts.

#### Informations supplémentaires sur les conditions de stockage

Respecter les précautions inscrites sur l'étiquette. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil. Conserver à l'écart de toute source d'inflammation. Ne pas fumer. Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

#### Directive Seveso - Seuils de déclaration

#### Critères de danger

	Seuil de notification et de MAPP (Politique de prévention des accidents majeurs)	
P5c	5000 tonne	50000 tonne

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : Non disponible.

Solutions spécifiques au : Non disponible.

secteur industriel

Date d'édition : 11/29/2023 Version : 1.18 7/22

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Ces informations sont fournies sur la base d'utilisations du produit typiques attendues. Des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires pour la manipulation du vrac ou toute autre utilisation pouvant augmenter significativement l'exposition des travailleurs ou les rejets dans l'environnement.

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	EC# ou N° CAS	Valeurs limites d'exposition
acétate de n-butyle	123-86-4	Ministère du travail (France, 10/2022). Notes: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail)  VME: 50 ppm 8 heures.  VME: 241 mg/m³ 8 heures.  VLE: 150 ppm 15 minutes.  VLE: 723 mg/m³ 15 minutes.
acétate d'isopentyle	123-92-2	Ministère du travail (France, 10/2022). Notes: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail)  VME: 50 ppm 8 heures.  VME: 270 mg/m³ 8 heures.  VLE: 100 ppm 15 minutes.  VLE: 540 mg/m³ 15 minutes.
méthacrylate de méthyle	80-62-6	Ministère du travail (France, 10/2022). Notes: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail)  VME: 50 ppm 8 heures.  VME: 205 mg/m³ 8 heures.  VLE: 100 ppm 15 minutes.  VLE: 410 mg/m³ 15 minutes.

#### **Indices d'exposition biologique**

Aucun index d'exposition connu.

Procédures de surveillance recommandées : Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail -Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

#### **DNEL/DMEL**

Date d'édition : 11/29/2023 Version : 1.18 8/22

Nom du produit/composant	Туре	Exposition	Valeur	Population	Effets
Masse de réaction d'éthylbenzène	DNEL	Long terme Voie	212 mg/kg	Opérateurs	Systémique
et de xylène		cutanée	bw/jour	-	
•	DNEL	Long terme Inhalation	221 mg/m³	Opérateurs	Systémique
acétate de n-butyle	DNEL	Court terme Voie	11 mg/kg	Opérateurs	Systémique
	DNEL	cutanée Court terme Voie	bw/jour 11 mg/kg	Opérateurs	Systémique
	DNEL	cutanée Long terme	bw/jour 300 mg/m³	Opérateurs	Local
	DNEL	Inhalation Court terme	600 mg/m³	Opérateurs	Local
	DNEL	Inhalation Court terme	600 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Inhalation		Opérateurs	
		Long terme Voie cutanée	7 mg/kg bw/jour	•	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	48 mg/m³	Opérateurs	Systémique
acétate d'isopentyle	DNEL	Long terme Voie orale	1.47 mg/ kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie	1.47 mg/	Population	Systémique
	DNEL	cutanée Long terme Voie	kg bw/jour 2.95 mg/	générale Opérateurs	Systémique
	DNEL	cutanée Long terme	kg bw/jour 5.1 mg/m³	Population	Systémique
		Inhalation		générale	
	DNEL	Long terme Inhalation	20.8 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
acides naphténiques	DNEL	Long terme Voie orale	1.51 mg/ kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	5.25 mg/m <sup>3</sup>		Systémique
	DNEL	Long terme Voie	7.55 mg/	Population	Systémique
	DNEL	cutanée Long terme Voie	kg bw/jour 15.1 mg/	générale Opérateurs	Systémique
	DNEL	cutanée	kg bw/jour 21.3 mg/m³	Opérateurs	Systémique
		Long terme Inhalation		•	
acides gras d'huile de lin, produits de réaction avec l'amino-2 (hydroxyméthyl)-2 propanediol-1,3	DNEL	Long terme Voie cutanée	0.467 mg/ kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
et le formaldéhyde	DNEL	Long terme	1.64 mg/m³	Opérateurs	Systémique
méthacrylate de méthyle	DNEL	Inhalation Court terme	416 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Local
	DNEL	Inhalation Court terme Voie cutanée	1.5 mg/cm²	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Voie cutanée	1.5 mg/cm²	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Voie cutanée	13.67 mg/	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme	kg bw/jour 208 mg/m³	Opérateurs	Local
	DNEL	Inhalation Long terme Inhalation	348.4 mg/ m³	Opérateurs	Systémique

Date d'édition : 11/29/2023 Version : 1.18 9/22

	1				
méthacrylate de butyle	DNEL	Long terme Voie	3 mg/kg	Population	Systémique
		cutanée	bw/jour	générale	
	DNEL	Long terme Voie	5 mg/kg	Opérateurs	Systémique
		cutanée	bw/jour		
	DNEL	Long terme	66.5 mg/m <sup>3</sup>	Population	Systémique
		Inhalation		générale	
	DNEL	Long terme	366.4 mg/	Population	Local
		Inhalation	m³	générale	
	DNEL	Long terme	409 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Local
		Inhalation			
	DNEL	Long terme	415.9 mg/	Opérateurs	Systémique
		Inhalation	m³		
	DNEL	Court terme Voie	1 %	Population	Local
		cutanée		générale	
	DNEL	Long terme Voie	1 %	Population	Local
		cutanée		générale	
	DNEL	Court terme Voie	1 %	Opérateurs	Local
		cutanée		•	
	DNEL	Long terme Voie	1 %	Opérateurs	Local
		cutanée		•	
acrylate de 2-hydroxyéthyle	DNEL	Long terme	1.2 mg/m <sup>3</sup>	Population	Local
		Inhalation	· ·	générale	
	DNEL	Long terme	2.4 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Local
		Inhalation	•	-	

#### **PNEC**

Nom du produit/composant	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	Eau douce	0.327 mg/l	-
	Eau de mer	0.327 mg/l	-
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	6.58 mg/l	-
	Sédiment d'eau douce	12.46 mg/kg dwt	-
	Sédiment d'eau de mer	12.46 mg/kg dwt	-
	Sol	2.31 mg/kg	-
acétate de n-butyle	Sol	0.09 mg/kg	-
	Eau douce	0.18 mg/l	-
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	35.6 mg/l	-
	Eau de mer	0.018 mg/l	_
	Sédiment d'eau douce	0.981 mg/kg	_
	Sédiment d'eau de mer	0.098 mg/kg	_
acétate d'isopentyle	Eau douce	0.011 mg/l	_
, ,	Eau de mer	0.001 mg/l	-
	Sédiment d'eau douce	0.335 mg/kg	_
	Sédiment d'eau de mer	0.034 mg/kg	_
	Usine de Traitement	30 mg/l	_
	d'Eaux Usées		
	Sol	0.06 mg/kg dwt	-
méthacrylate de méthyle	Eau douce	0.94 mg/l	-
•	Sédiment d'eau douce	10.2 mg/kg dwt	-
	Eau de mer	0.094 mg/l	-
	Sédiment d'eau de mer	1.02 mg/kg dwt	-
	Sol	1.48 mg/kg dwt	-
	Usine de Traitement	10 mg/l	-
	d'Eaux Usées		

Date d'édition : 11/29/2023 Version : 1.18 10/22

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

: Assurer une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir des concentrations de particules et de vapeurs de solvants inférieures à la VLEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

#### Mesures de protection individuelle

#### Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

#### Protection des yeux/du visage

: Utiliser une protection oculaire de sécurité assurant une protection contre les éclaboussures de liquides.

#### Protection de la peau

#### **Protection des mains**

Aucun matériau ni combinaison de matériaux de gants ne saurait résister indéfiniment à un produit chimique ou à une combinaison de produits chimiques.

Le temps de claquage doit être supérieur à la durée d'utilisation finale du produit.

Suivre les instructions et les informations d'utilisation, de stockage, de maintenance et de remplacement fournies par le fabricant de gants.

Remplacer les gants à intervalles réguliers et en cas de signes de détérioration du matériau de gants.

Toujours vérifier que les gants ne comportent pas de défaut et qu'ils sont correctement conservés et utilisés.

Les dégâts physiques et chimiques et une maintenance inadaptée peuvent réduire les performances ou l'efficacité du gant.

Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, il est recommandé de ne pas les appliquer après le début de l'exposition.

: Durée / temps de passage : <1 heure,

Matériau des gants : NBR (nitrile), épaisseur du matériau comme protection contre les éclaboussures : au moins 0,2 mm, (EN374)

Matériau des gants : NBR (nitrile), épaisseur du matériau pour un contact de courte durée: au moins 0,5 mm, (EN374)

Les recommandations sur le ou les types de gants à utiliser lors de la manipulation du produit sont basées sur les informations provenant de la source suivante:

Jugement expert

L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

#### **Protection corporelle**

: Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux températures élevées.

Autre protection cutanée : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

#### **Protection respiratoire**

: Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués.

Les traitements tels que le ponçage à sec, le soudage, le brûlage etc. de films de peinture peuvent générer des poussières et/ou des fumées dangereuses. Le ponçage/sablage humide devra être utilisé si possible. Porter un équipement de protection personnel (respiratoire) adéquat, si l'exposition ne peut être évitée par une ventilation locale.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

: Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### **Aspect**

**État physique** : Liquide. **Couleur** : Rouge.

Odeur : Non disponible.

Seuil olfactif : Non disponible.

Point de fusion/point de

congélation

: Mesure techniquement impossible

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

: 125 à 142°C

Inflammabilité: Non disponible.Limites inférieure et<br/>supérieure d'explosion: Seuil minimal: 1%<br/>Seuil maximal: 7.5%

Point d'éclair : Vase clos: 29°C

Température d'auto-

inflammabilité

: 280°C

Température de

décomposition

: Non applicable.

**pH** : Non applicable.

Viscosité : Dynamique: 88 mPa·s

Cinématique: 90 mm²/s

Solubilité(s) :

Support	Résultat
l'eau froide	Peu soluble

Pression de vapeur 0.67 kPa (5 mm Hg)

9.2 Autres informations

Temps d'écoulement (ISO

2431)

: 68 s (température ambiante) [Diamètre du jet: 4 mm]

Date d'édition : 11/29/2023 Version : 1.18 12/22

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

température ambiante (=20°C)

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

: Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique

: Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir Section 7).

dangereuses

**10.3 Possibilité de réactions** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter

: Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à des températures élevées.

10.5 Matières incompatibles

: Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques: agents oxydants, alcalins forts, acides forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

Non applicable

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même. Le mélange a été évalué selon la méthode traditionnelle de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et est conformément classé pour ses propriétés toxicologiques. Voir Sections 2 et 3 pour plus de détails.

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets secondaires pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets secondaires sur les reins, le foie et le système nerveux central. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement.

Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Le contact répété ou prolongé avec le mélange peut entraîner la déshydratation de la peau, provoquant une dermatite de contact non allergique et l'absorption à travers la peau.

Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

L'ingestion peut entraîner nausées, diarrhées et vomissements.

Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets immédiats et retardés, ainsi que les effets chroniques des composants pour une exposition de courte durée ou prolongée par voie orale, respiratoire, cutanée et par contact oculaire.

Contient acides naphténiques, acides gras d'huile de lin, produits de réaction avec l'amino-2 (hydroxyméthyl)-2 propanediol-1,3 et le formaldéhyde, méthacrylate de méthyle, méthacrylate de butyle, acrylate de 2-hydroxyéthyle. Peut produire une réaction allergique.

#### Toxicité aiguë

Date d'édition : 11/29/2023 Version: 1.18 13/22

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	6350 à 6700 ppm	4 heures
a carying on zonic or ac xyronic	DL50 Voie cutanée	Lapin	121236 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	3523 à 4000 mg/ kg	-
acétate de n-butyle	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	21.1 mg/l	4 heures
	DL50 Voie cutanée	Lapin	>17600 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	10768 mg/kg	-
acétate d'isopentyle	DL50 Voie cutanée	Lapin	>5 g/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	16600 mg/kg	-
acides naphténiques	DL50 Voie orale	Rat	3 g/kg	-
méthacrylate de méthyle	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	78000 mg/m <sup>3</sup>	4 heures
	DL50 Voie cutanée	Lapin	>5 g/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	7872 mg/kg	-
méthacrylate de butyle	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	29 mg/l	4 heures
	DL50 Voie cutanée	Rat	17900 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	16 g/kg	-
acrylate de 2-hydroxyéthyle	DL50 Voie cutanée	Rat	1001 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	548 mg/kg	-

#### Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Voie orale (mg/kg)	Voie cutanée (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
mélange	N/A	2525.0	N/A	25.5	N/A
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	N/A	1100	N/A	11	N/A
acétate de n-butyle	10768	N/A	N/A	21.1	N/A
acétate d'isopentyle	16600	N/A	N/A	N/A	N/A
acides naphténiques	3000	N/A	N/A	N/A	N/A
méthacrylate de méthyle	7872	N/A	N/A	78	N/A
méthacrylate de butyle	16000	17900	N/A	29	N/A
acrylate de 2-hydroxyéthyle	548	300	N/A	N/A	N/A

#### Irritation/Corrosion

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
acétate d'isopentyle	Peau - Érythème/Escarre	Lapin	1.7	-	-
acides naphténiques	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	-	-
méthacrylate de butyle	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	500 uL	-
acrylate de 2-hydroxyéthyle	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	24 heures 10	-
				mg	
	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	500 mg	-

#### **Sensibilisation**

Date d'édition : 11/29/2023 Version : 1.18 14/22

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Nom du produit/ composant	Voie d'exposition	Espèces	Résultat
acides naphténiques acides gras d'huile de lin, produits de réaction avec l'amino-2 (hydroxyméthyl)-2 propanediol-1,3 et le formaldéhyde	peau peau	cobaye Souris	Sensibilisant Sensibilisant

#### <u>Mutagénicité</u>

#### Cancérogénicité

#### Toxicité pour la reproduction

#### <u>Tératogénicité</u>

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires
acétate de n-butyle	Catégorie 3	-	Effets narcotiques
méthacrylate de méthyle	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires
méthacrylate de butyle	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	Catégorie 2	-	-

#### **Danger par aspiration**

Nom du produit/composant	Résultat
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### 11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

#### 11.2.2 Autres informations

Non disponible.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Le mélange a été évalué selon la méthode de la somme de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et est conformément classé pour ses propriétés éco-toxicologiques. Voir Rubriques 2 et 3 pour plus de détails.

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Exposition
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	Aiguë CE50 2.2 mg/l	Algues - Selenastrum capricornutum	73 heures
	Aiguë CL50 1 mg/l	Daphnie - Daphnia magna	24 heures
	Aiguë CL50 2.6 mg/l	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	Chronique NOEC 16 mg/l	Micro-organisme - Activated sludge	28 jours
acétate de n-butyle	Aiguë CL50 100 ppm Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus	96 heures
acétate d'isopentyle	Aiguë CL50 11.1 mg/l	Poisson	96 heures
acides naphténiques	Aiguë CL50 5600 μg/l Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus	96 heures
acides gras d'huile de lin, produits de réaction avec l'amino-2 (hydroxyméthyl)-2 propanediol-1,3 et le formaldéhyde	CE50 15 mg/l Eau douce	Algues	72 heures
-	Aiguë CE50 4600 mg/l	Daphnie	48 heures
	Aiguë CL50 1000000 mg/l	Poisson - Danio rerio	96 heures
	Chronique NOEC 12 mg/l	Algues	72 heures
méthacrylate de méthyle	Aiguë CL50 130000 μg/l Eau douce	Poisson - <i>Pimephales promelas</i> - Adulte	96 heures
méthacrylate de butyle	Chronique NOEC 2.6 mg/l Eau douce	Daphnie - <i>Daphnia magna</i> - Nouveau-né	21 jours
acrylate de 2-hydroxyéthyle	Aiguë CL50 4800 μg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	96 heures

Conclusion/Résumé

: Non disponible.

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Nom du produit/ composant	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
acétate d'isopentyle	OECD 301C Biodégradabilité facile - Essaie du MITI modifié (I)	88 % - Facilement - 28 jours	-	-
acides naphténiques	OECD 310 Ready Biodegradability - CO <sub>2</sub> in Sealed Vessels (Headspace Test)	60 % - Facilement - 17 jours	-	-
acrylate de 2-hydroxyéthyle	EU	78 % - Facilement - 28 jours	-	-

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Date d'édition : 11/29/2023 Version : 1.18 16/22

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

Nom du produit/ composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
acétate d'isopentyle	-	-	Facilement
acides naphténiques	-	-	Facilement
acides gras d'huile de lin,	-	-	Non facilement
produits de réaction avec			
l'amino-2 (hydroxyméthyl)-2			
propanediol-1,3 et le			
formaldéhyde			
acrylate de 2-hydroxyéthyle	-	-	Facilement

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/ composant	LogP <sub>ow</sub>	FBC	Potentiel
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	3.16	-	Faible
acétate de n-butyle acétate d'isopentyle méthacrylate de méthyle méthacrylate de butyle acrylate de 2-hydroxyéthyle	2.3 2.25 1.38 2.99 -0.17	- - - -	Faible Faible Faible Faible Faible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition : Non disponible.

sol/eau (Koc)

Mobilité : Non disponible.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

#### 12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### **Produit**

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

#### **Déchets Dangereux**

: Oui.

### Considérations relatives à l'élimination

: Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales,

provinciales, locales ou d'État.

Si ce produit est mélangé à d'autres déchets, il est possible que le code de déchets initial du produit ne s'applique plus et qu'il faille lui assigner un nouveau code. Pour plus d'informations, contacter l'autorité locale de gestion des déchets.

#### Catalogue Européen des Déchets

La classification dans le catalogue des déchets Européens de ce produit, quant classé comme déchet est:

Code de déchets	Désignation du déchet
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

#### **Emballage**

## Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

### Considérations relatives à l'élimination

 À l'aide des informations fournies dans cette fiche de données de sécurité, obtenir un avis de l'autorité de gestion des déchets pertinente pour la classification des récipients vides.

Les récipients vides doivent être mis au rebut ou reconditionnés.

Les récipients qui ne sont pas vides sont à traiter conformément aux exigence légales nationales ou locales en terme de déchets.

Type d'emballage	Catalogue Européen des Déchets	
CEPE Guidelines	15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

#### Précautions particulières

: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Les vapeurs des résidus de produits peuvent former une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou broyer les récipients usagés si l'intérieur n'a pas été soigneusement nettoyé. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Date d'édition : 11/29/2023 Version : 1.18 18/22

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN1263	UN1263	UN1263	UN1263
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	PEINTURES	PEINTURES	PEINTURES	PEINTURES
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Oui.	Non.	Non.

#### Informations complémentaires

ADR/RID : Code tunnel (D/E)

ADN : Le produit est uniquement réglementé comme substance dangereuse pour

l'environnement en cas de transport par navire-citerne.

Polluant marin Non disponible.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI : Non applicable.

La description d'expédition du produit peut varier en fonction de plusieurs facteurs, y compris, sans toutefois s'y limiter, le volume de matériau, la taille du contenant, le moyen de transport et le recours à des exemptions ou des exceptions trouvées dans les règlements applicables. Les renseignements à la section 14 représentent l'une des descriptions d'expédition possible pour ce produit. Consultez votre spécialiste d'expédition ou votre fournisseur pour les informations d'affectation appropriées.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

#### **Annexe XIV**

Aucun des composants n'est répertorié.

#### Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Date d'édition : 11/29/2023 Version : 1.18 19/22

FR : FRANÇAIS ADV620 ROUGE BORDEAUX 7711577987

#### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

: Non applicable.

Annexe XVII -Restrictions applicables à la fabrication, à la mise

sur le marché et à l'utilisation de certaines

substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

#### **Autres Réglementations UE**

#### **Directive Seveso**

Ce produit peut s'ajouter au calcul afin de déterminer si un site entre dans le champ de la directive Seveso sur les risques d'accident majeurs.

#### Réglementations nationales

**Usage industriel** 

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité ne dégage pas l'utilisateur final de l'évaluation des risques sur le lieu de travail, comme demandée par d'autres législations de santé et de sécurité. Les textes de la réglementation nationale de la santé et sécurité au travail s'adressent à l'utilisation de ce produit au travail

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L

461-7

: Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène RG 4 BIS, RG 84 acétate de n-butyle RG 84

acétate d'isopentyle RG 84
méthacrylate de méthyle RG 82
méthacrylate de butyle RG 65
acrylate de 2-hydroxyéthyle RG 65

Surveillance médicale renforcée

: Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du

travail: non concerné

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Code FIPEC :

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à

l'emballage des substances et des mélanges DMEL = dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

N/A = Non disponible

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

PNEC = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Date d'édition : 11/29/2023 Version : 1.18 20/22

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Classification	Justification
Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373 Aquatic Chronic 3, H412	D'après les données d'essai Méthode de calcul

#### Texte intégral des mentions H abrégées

TOXED INTOGERATION IN THE	<del></del>
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite
	d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets
	néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Texte integral des classifications [CEF/SOIT]	
Acute Tox. 3	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 3
Acute Tox. 4	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4
Aquatic Acute 1	TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU
·	AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU
·	AQUATIQUE - Catégorie 3
Asp. Tox. 1	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Eye Dam. 1	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE -
	Catégorie 1
Eye Irrit. 2	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE -
	Catégorie 2
Flam. Liq. 2	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
Flam. Liq. 3	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3
Skin Corr. 1B	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
Skin Sens. 1	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
Skin Sens. 1B	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B
STOT RE 2	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES -
	EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2
STOT SE 3	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES -
	EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3

Date d'édition : 11/29/2023 Version : 1.18 21/22

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Date d'impression : 29 Novembre 2023 Date d'édition/ Date de : 29 Novembre 2023

révision

Date de la précédente : 23 Novembre 2023

édition

Version : 1.18

Avis au lecteur

Les indications figurant sur cette fiche technique de sécurité sont conformes à nos connaissances actuelles et à la législation nationale et européenne. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de anipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. La manipulation du produit doit se faire uniquement avec des personnes de plus de 18 ans, qui ont été suffisamment informées sur les procédures de travail, les propriétés dangereuses et les précautions de sécurité nécessaires. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.